

Réponse au questionnaire :

- En tant que candidat aux élections municipales à La Chapelle-des-Marais, je suis bien sûr favorable à la valorisation de notre patrimoine et les chaumières en font partie.
- Nous avons voté notre PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) au mois de février 2020 et certaines mesures y ont été inscrites pour la protection du chaume.
- En tant que candidat aux élections municipales, je serais vigilant à ce que les aides soient attribuées à tous les propriétaires de chaumières classées quelles que soient leurs ressources.
- Et concernant le fait d'imposer au plus vite aux chaumiers l'utilisation de chaume de qualité, je n'ai pas l'expertise nécessaire et il faudra impérativement que les services de l'Etat mettent en place des critères de qualité (nous serons force de proposition en partenariat du Parc de Brière des EPCI et des communautés de communes).

Franck HERVY, candidat aux élections municipales de 2020 à La Chapelle-des-Marais.